

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 11 avril 2024 à 20 h 00
CONVOICATIONS : le 08 avril 2024

PROCÈS VERBAL

Olivier FERRIER, Madeleine PUJOL, Roger ALLEMAND, Brigitte TOUSTOU, Guy ROUZAUD, Claude DELOUSTAL, Vincent CENGIA, Adrien NÈGRE, Nathalie ANDRE, Marie-ARANGUREN, Pascal LEMARQUE.

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) représenté(es) :

ARANGUREN Marie
NÈGRE Adrien
fournation
fournation
DELOUSTAL Claude
TOUSTOU
Guy

Secrétaire de la séance :

Madeleine PUJOL



ORDRE DU JOUR
DELIBERATIONS

DE_2024_021

Objet : vote du compte de gestion budget EAU 44300

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Présents : 8
Votants : 10
Abstentions

- Pour : 10
- Contre :

DE_2024_022

Objet : Vote du compte administratif budget EAU 44300

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 44300 EAU dressé par L'Adjointe au Maire Mme PUJOL Madeleine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		150 952.65		54 994.31		205 946.96
Opérations exercice	200 996.89	190 019.39	91 831.31	85 482.56	292 828.20	275 501.95
Total	200 996.89	340 972.04	91 831.31	140 476.87	292 828.20	481 448.91
Résultat de clôture		139 975.15		48 645.56		188 620.71
Restes à réaliser	123 000.00	84 534.88			123 000.00	84 534.88
Total cumulé	123 000.00	224 510.03		48 645.56	123 000.00	273 155.59
Résultat définitif		101 510.03		48 645.56		150 155.59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 8
Votants : 10
Abstentions

- Pour : 10
- Contre :

Objet : Vote du compte de gestion Budget assainissement 44400

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Présents : 8
Votants : 10
Abstentions

- Pour : 10
- Contre :

DE_2024_023

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement budget EAU 44300

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 Budget 44300 EAU
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 48 645.56

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	54 994.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-6 348.75
Résultat cumulé au 31/12/2023	48 645.56
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	48 645.56
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	48 645.56
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présents : 9
Votants : 11
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

DE_2024_025

Objet : Vote du compte administratif budget assainissement 44400

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 budget assainissement 44400 dressé par l'adjointe au maire Mme PUJOL Madeleine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		123 746.20		24 173.75		147 919.95
Opérations exercice	23 538.46	28 111.64	33 820.21	37 517.17	57 358.67	65 628.81
Total	23 538.46	151 857.84	33 820.21	61 690.92	57 358.67	213 548.76
Résultat de clôture		128 319.38		27 870.71		156 190.09
Restes à réaliser	128 000.00				128 000.00	
Total cumulé	128 000.00	128 319.38		27 870.71	128 000.00	156 190.09
Résultat définitif		319.38		27 870.71		28 190.09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 8
Votants : 10
Abstentions

- Pour : 10
- Contre :

DE_2024_026

Objet : Affectation du résultat budget assainissement 44400

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 budget assainissement 44400

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 27 870.71

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	24 173.75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	3 696.96
Résultat cumulé au 31/12/2023	27 870.71
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	27 870.71
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	27 870.71
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présents : 9
Votants : 11
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

Objet : Vote du compte de gestion budget Commune 40600

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Présents : 8
Votants : 10
Abstentions

- Pour : 10
- Contre :

DE_2024_028

Objet : Vote du compte administratif budget commune 40600

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 budget commune 40600 dressé par l'adjointe maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		220 857.80		900 078.59		1 120 936.39
Opérations exercice	151 280.04	599 768.50	892 652.13	1 057 781.05	1 043 932.17	1 657 549.55
Total	151 280.04	820 626.30	892 652.13	1 957 859.64	1 043 932.17	2 778 485.94
Résultat de clôture		669 346.28		1 065 207.51		1 734 553.77
Restes à réaliser	1 615 000.00	633 158.00			1 615 000.00	633 158.00
Total cumulé	1 615 000.00	1 302 504.26		1 065 207.51	1 615 000.00	2 367 711.77
Résultat définitif	312 495.74			1 065 207.51		752 711.77

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 8
Votants : 10
Abstentions

- Pour : 10
- Contre :

DE_2024_029

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement budget commune 40600

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 budget commune 40600
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 1 065 207.51

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	900 078.59
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	627 821.79
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	165 128.92
Résultat cumulé au 31/12/2023	1 065 207.51
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	1 065 207.51
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	312 495.74
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	752 711.77
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présents : 9
Votants : 4
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

DE_2024_030

Objet : Vote du Budget primitif : EAU-PUIVERT 44300

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2024 de la Commune de Puivert,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'eau de l'exercice 2024 de la Commune de Puivert,

Présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **407.858,01€**

En dépenses à la somme de : **407.858,01€**



ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	65.785,08€
014	Atténuations de produits	12.000,00€
65	Autres charges de gestion courante	1.000,00€
66	Charges financières	3.108,17€
67	Charges exceptionnelles	2.843,91€
023	Virement à la section d'investissement	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49.305,41€
Total des dépenses de fonctionnement		134.042,57€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0
70	Produits des services, du domaine, vente	72.265,08€
73	Impôts et taxes	0
74	Dotations et participations	0
75	Autres produits de gestion courante	0
76	Produits financiers	0
42	Opération d'ordres	13.131,93€
002	Résultat de fonctionnement reporté	48.645,56€
Total des recettes de fonctionnement		134.042,57€

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	RAR123.000,00+PV132.912,51=255.912,51€
23	Immobilisation en cours	0
16	Emprunts et dettes assimilées	4.771,00€
040	Opérations d'ordres	13.131,93€
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		273.815,44€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
13	Subventions	RAR 84.534,88€
16	Emprunt	0
21	Virement de la section de fonctionnement	0
040	Opérations d'ordre	49.305,41€
001		139.975,15€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		273.815,44€

Présents : 9
Votants : M.
Abstentions

- Pour : M.
- Contre :

DE_2024_031

Objet : Vote du Budget primitif : ASSAINISSEMENT-PUIVERT

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du service de l'Assainissement de l'exercice 2023 de la Commune de Puivert,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'assainissement de l'exercice 2023 de la Commune de Puivert,

Présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **236.982,18€**

En dépenses à la somme de : **236.982,18€**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :



SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	23.824,09€
014	Atténuations de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	1.600,00€
66	Charges financières	887,00€
67	Charges exceptionnelles	10.414,43€
023	Virement à la section d'investissement	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28.111,64€
Total des dépenses de fonctionnement		64.837,16€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0
73	Impôts et taxes	0
74	Dotations et participations	0
75	Autres produits de gestion courante	22.000,00€
76	Produits financiers	0
42	Opération d'ordres	14.966,45€
002	Résultat de fonctionnement	27.870,71€

	reporté	
Total des recettes de fonctionnement		64.837,16€

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	RAR128.000,00+PV19.585,57= 147.585,57€
16	Emprunts et dettes assimilées	9.593,00€
040	Opérations d'ordres	14.966,45€



041	Opérations patrimoniales	0
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		172.145,02€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
13	Subventions	15.714,00€
16	Emprunt	0
21	Virement de la section de fonctionnement	0
27	Autres immo financières	0
040	Opérations d'ordre	28.111,64€
041	Opérations patrimoniales	0
001	Excédent invest reporté	128.319,38€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		172.145,02€

- Présents : 9
- Votants : 11

- Pour : 11
- Contre :

Abstentions :

DE_2024_032

Objet : Vote du Budget primitif : Puivert

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Puivert,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités

Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puivert pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 4.129.994.09€

En dépenses à la somme de : 4.129.994.09€

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	519.500,00€
012	Charges de personnels, frais assimilés	496.931,00€
014	Atténuations de produits	55 029,00
65	Autres charges de gestion courante	257.229,71€
66	Charges financières	11.425,00€
67	Charges exceptionnelles	0€
023	Virement à la section d'investissement	361.475,72€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3.128,47
Total des dépenses de fonctionnement		1.704.718,90€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2.500,00€
70	Produits des services, du domaine, vente	15.000,00€
73	Impôts et taxes	55.029,00€
731	Fiscalité locale	484.442,00€
74	Dotations et participations	341.713,67€
75	Autres produits de gestion courante	42.100,00€
76	Produits financiers	0



77	Produits exceptionnels	0
042	Quotepart subv transf	11.222,46€
002	Résultat de fonctionnement reporté	752.711,77€
Total des recettes de fonctionnement		1.704.718,90€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subvention transférable	11.222,46€
16	Emprunt	28.331,00€



20	Immobilisations incorporelles	RAR25.000,00+PV45.000,00=70.000,00€
204	Subvention d'équipement	1.593,26€
21	Immobilisations corporelles	RAR1.590.000,00+PV724.128,47 =2.314.128,47€
16	Emprunts et dettes assimilées	28.331,00€
001	Soi de d'exécution section d'investissement	0
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2.425.275,19€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	21.410,00€
13	Subventions	RAR633.158,00+PV174.261,00=807.419,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	361.475,72€
024	Produits de cessions d'immo	250.000€
040	Opérations d'ordre	3.128,47€
001		669.346,26€
1068	Excédents de fonctionnement	312.495,74€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2.425.275,19€

- Présents : 9
- Votants : 11

- Pour : 11
- Contre :

Abstentions :

DE_2024_033

Taux des taxes 2024

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des trois taxes (foncier bâti, non bâti, Taxe Habitation) pour l'année 2024.

Il propose de voter les taux suivants :

57.68% pour la taxe foncière (bâti)
152.83% pour la taxe foncière (non bâti)
26.18% pour la taxe d'habitation

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le taux des deux taxes tels qu'énoncés ci-dessus.

- Présents : 9
- Votants : 11

- Pour : 11
- Contre :

Abstentions :



DE_2024_034

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Département de l'Aude et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les travaux de réalisation d'une piste d'accès au captage de Roche Blanche, ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la déclaration d'Utilité Publique pour la régularisation de la situation administrative de la source : Roche Blanche

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une piste afin d'accéder au captage de Roche Blanche au moyen d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), doit être réalisée. L'objectif de la procédure de DUP est de répondre aux exigences réglementaires relatives aux captages destinés à l'alimentation en eau potable publique.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour la réalisation d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la régularisation de la situation administrative de la source nommée ci-dessus auprès du Conseil Département de l'Aude et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Le montant prévisionnel des travaux est de 29.601,60€ HT soit 35.521,92 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'ACCEPTER le devis de la SASU PLANEL présenté par M.le maire pour un montant total hors taxe de 29.601,60 €.
- DE SOLICITER auprès du Conseil Département de l'Aude à l'Agence de l'Eau une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération,
- DE PRECISER que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :
 - Subvention Agence de l'Eau (50%) ⇒ 14 800.80€ HT
 - Conseil Départemental de l'Aude (30%) ⇒ 8 880.48 €HT
 - Fonds Propres de la commune (20%) ⇒ 5 920.32 €HT
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune.
- DE donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

- Présents : 9
- Votants : 11

- Pour : 11
- Contre :

Abstentions :

Olivier FERRIER,




Madeleine PUJOL,



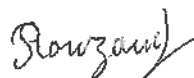
Roger ALLEMAND,



Brigitte TOUSTOU,



Guy ROUZAUD,



Claude DELOUSTAL,



Vincent CENGIA,



Adrien NEGRE,

Association
Rouzaud Guy
Rouzaud

Nathalie ANDRE,



Marie ARANGUREN,

Association
DELOUSTAL
Claude

Pascal LEMARQUE.

